



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 159/2023  
SÉANCE N° 7 DU 27 NOVEMBRE 2023

### FONDS DE CONCOURS 2024-2026 - APPROBATION DU RÈGLEMENT

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 21 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### Étaient présents

Christian Lefort (jusqu'à 20 h 07), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Damien Richard (jusqu'à 21 h 40), Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 22 et jusqu'à 20 h 18), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris (à partir de 18 h 42), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (jusqu'à 19 h 12), Kamel Oghi, Noémie Coquereau, Didier Pillon (jusqu'à 21 h 05), Samia Soutani (jusqu'à 20 h 20), James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20h 45), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 39), Éric Morand (jusqu'à 20 h 52), Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 20).

#### Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Jocelyne Richard, Annette Chesnel et Paul Le Gal-Huamé.

#### Étaient représentés

Christian Lefort a donné pouvoir à François Berrou (à partir de 20 h 07), Loïc Broussey a donné pouvoir à Camille Pétron, Marie Boissontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Caroline Garnier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Marjorie François a donné pouvoir à Céline Loiseau, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Béatrice Ferron (à partir de 19 h 12), Christine Droguet a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Catherine Roy, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 21 h 05), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Julien Brocail a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Anthony Roullier, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Nadège Davoust et Patrick Péniguel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 29 novembre 2023.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2023

FONDS DE CONCOURS 2024-2026 - APPROBATION DU RÈGLEMENT

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5216-5 VI,

Vu la délibération n° 204/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 créant une autorisation de programme de 2,9 millions d'euros pour la mise en place d'un fonds de concours à destination des communes membres,

Vu le pacte financier et fiscal de Laval Agglomération approuvé le 30 juin 2022,

Considérant qu'en vertu de l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Laval Agglomération souhaite créer un nouveau fonds de concours 2024-2026 destiné à financer la réalisation d'un équipement de ses communes membres,

Considérant l'intérêt des fonds de concours dans la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du territoire,

Considérant la nécessité de définir dans un règlement les modalités d'attribution de ce fonds de concours,

Considérant le projet de règlement du fonds de concours 2024-2026 de Laval Agglomération joint en annexe,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la création d'un fonds de concours 2024-2026 destiné à financer la réalisation ou la rénovation d'un équipement de ses communes membres. Le montant de ce fonds s'élève à 2,31 millions d'euros, soit 770 k€ par an comparativement à 720 k€ par an dans le précédent fonds de concours 2020-2023, soit + 6,1 %.

Article 2

Le conseil communautaire approuve le règlement du fonds de concours 2024-2026 tel que joint en annexe.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231127-S07-CC-159-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Mise en ligne : 08-12-23